



Association Culturelle Israélite d'Aulnay sous Bois

3, Avenue Clermont Tonnerre 93600 Aulnay sous Bois

Site Internet : BETHMOSCHE.FREE.FR

Tel : 01.48.79.37.10

N° 124

Le mensuel Beth Mosché est édité et

Décembre - 2006

ב"ה

- Y Editorial
- Y Sortie Communautaire
- Y Activités Communautaires

- Y Réfouah Chéléma
- Y Religion : questions d'halakha
- Y Hannouccah 5767

SOMMAIRE

Editorial

Chers amies et amis,

L'ouverture de la campagne de la Tsédaka a démarré cette année le 19 Novembre dernier avec le radiothon et avec le Chabbat de la Tsédaka qui a eu lieu le 18 Novembre r. Vous étiez nombreux à avoir répondu à l'appel de l'AUIF afin de venir en aide aux défavorisés. Merci pour eux. Les années passent et nos corélégionnaires sont de plus en plus nombreux à avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Pour ceux qui ne m'auraient pas transmis leurs dons, prière d'adresser les chèques à l'adresse suivante : "Appel National pour la Tsedaka – Campagne 2007" 39, Rue Broca 75005 Paris. Libeller vos chèques à l'ordre de l'AUIF-Tsédaka. Je vous transmettrai dans le prochain numéro la somme collectée pour notre Communauté.

N'oubliez pas de noter dans vos agendas que l'ACIA et les enfants du Talmud Torah, organisent une grande fête à l'occasion de l'allumage de la troisième bougie de Hanouccah, le dimanche 17 Décembre à 18h à la synagogue. Venez nombreux. Nous effectuerons en même temps le tirage au sort du "concours de Hanouccah", le prix est une très belle fontaine à vin en porcelaine pour le kiddouch de vendredi soir. Le questionnaire est joint au journal.

F. SILVERA

F Sortie Communautaire



Tout le monde n'a pas Internet et je voudrai revenir en quelques lignes sur la sortie Communautaire qui a eu lieu pour les adultes le 25 Octobre dernier et pour les ados le 30 Octobre, pour voir le film O Jérusalem.

Nous étions 56 adultes à assister à la projection du film "O' Jérusalem" à l'espace Jacques Prévert à Aulnay sous Bois. Nous nous sommes ensuite retrouvés à la synagogue autour d'un buffet afin de pouvoir échanger nos impressions sur le film.

Pour les ados, ils étaient 20. Ils se sont retrouvés à 19h à la synagogue autour d'un repas "sandwich" puis comme les adultes, ils sont allés voir le film.

C'était une formidable réussite et aussi bien les adultes que les ados ont souhaité que cela se reproduise plus fréquemment.

Je rappelle que pour les ados, la sortie a été entièrement financée par l'ACIA.

F REFOUA'H CHELEMA

Fasse que D... envoie une Réfoua'h Chéléma, Mr Rojtenberg Jacob, Mr Ariel Haïm Sharon, Mac Teboul, Mr Cyril Doukhan. Amen.

F ACTIVITES COMMUNAUTAIRE

TALMUD TORAH

Dates : 03/12 – 10/12 – 17/12 Reprise des cours le 07 Janvier 2007

F QUESTION D'HALAKHA : REPONSE DU RAV AHARON BIELER

Est-il interdit à la synagogue de parler entre les différentes montées à la Torah. Si oui, cela est-il aussi valable pour une femme?

Il est stipulé dans le Choul'hane 'Aroukh (1) qu'il est interdit de discuter dès que l'officiant a





commencé la lecture de la Torah. Cette interdiction s'applique même s'il s'agit de sujets de Torah ou de répondre à une question qui n'a pas de caractère d'urgence. Par contre, pour éviter à quelqu'un d'enfreindre un interdit, il sera permis de parler brièvement s'il n'y a pas d'autre moyen. (2)

Le Choul'hane 'Aroukh interdit également « Bén Gavra Légavra » c'est à dire entre deux montées, de peur que l'on ne continue à parler à la reprise de la lecture.

Toutefois, s'il s'agit d'étudier la Torah, le Ba'h permet entre deux montées. D'autres décisionnaires (4), s'appuyant sur le Ba'h, permettent également de parler sur d'autres sujets, mais uniquement en cas de grande nécessité. (5)

En conclusion, on pourra être moins stricte entre deux montées (« Alyote»), si c'est nécessaire, à condition de faire attention de se taire dès le début de la montée suivante.

Il faut ici attirer l'attention sur les dires du Béèr Hétèv (6), qui bien qu'il permette de parler «Bén Gavra Légavra», en s'appuyant sur le B'ah, rapporte le Chla Hakadoch et le Zohar Hakadoch qui évoquent la gravité de la faute de celui qui parle pendant la lecture de la Tora et la sévérité de sa punition.

Les femmes, n'ont pas d'obligation de se rendre à la synagogue pour écouter la lecture de la Tora. (7) (A noter toutefois que d'après certains, elles ont cette obligation (d'après la Tora) pour la lecture de « parachat Zakhor ») (8)

Elles n'auraient donc pas a priori, quand elle se trouvent à la synagogue, l'obligation de se taire afin d'écouter, sans en perdre un mot, la lecture de la Tora (comme c'est le cas pour les hommes).

Il n'en demeure pas moins qu'il leur est formellement interdit de parler pendant la lecture pour les raisons suivantes :

- En règle générale, la synagogue est la maison de D. ; on y est en présence de la Gloire Divine et il est interdit d'y parler (à aucun moment) de sujets qui ne sont pas liés à la prière ou à l'étude de la Torah.
- Parler pendant la lecture (même si on n'est pas tenu, en tant que femme de l'écouter), perturbe les autres qui sont eux tenus de l'écouter. (9)
- Il serait dommage de ne pas profiter de sa présence à la synagogue pour écouter la Torah, d'autant plus qu'il y en a, d'après certains, une Mitsva aussi pour les femmes.
- Il faut par ailleurs rappeler que le moment de la lecture de la Torah est un moment particulièrement grave et solennel qui nécessite un comportement notoirement respectueux comme il est notifié, entre autres, dans les ouvrages suivants :

- Le Biour Halakha rapporte que ce paragraphe du Choul'hane 'Aroukh est un avertissement dévoilé aux personnes qui se désintéressent de leurs âmes et s'adonnent à de vaines discussions au moment de la lecture de la Torah ou entre deux montées. Sans compter que de temps à autres se mêle à leur discussion du « Lachone Hara », à tel point que même leur prière en devient répugnante devant Hachèm. (10)

- Par ailleurs, il est mentionné dans le Zohar Hakadoch, quand le Séfèr Torah se présente devant nous, nous avons l'obligation de rectifier notre comportement et de nous concentrer comme si nous étions à ce moment au mont Sinai pour recevoir la Tora.

Nous devons prêter l'oreille avec attention sans aucune permission d'ouvrir la bouche même pour évoquer des sujets de Tora. Nous devons donc être saisie d'une crainte respectueuse qui nous rend muet. (11)

- De son côté, le Rama rapporte que ceux qui se soucient de leur comportement ont pris l'habitude de trépigner au moment de la lecture de la Torah pour rappeler le don de la Torah dans la crainte et les tremblements. (12)

A noter cependant que de même que pour les hommes, s'il y a nécessité absolue, on pourra parler entre deux montées à condition de se taire dès la montée suivante.

1) Ora'h 'Haïm chap.146 par.2 ; Voir le Maguèn Avraham et le Biour Hagra sur place, d'après qui l'interdiction commence dès que l'on a ouvert le « Séfèr Tora », avant même de faire la bénédiction.

2) Michna Béroura chap.146 alinéa 5

3) Biour Hagra ; Péri Mégadim qui s'interroge

4) Péri 'Hadach chap.146 alinéa 2 ; Péri Mégadim Échèl Avraham alinéa 7

5) Choul'hane Hatahor par.1

6) Chap.146 alinéa 3

7) Choute Yé'havé Da'ate tome 4 chap.23 (page 130) ; voir aussi le 'Hida dans son Birké Yosséf alinéa 7 selon lequel, les femmes sont d'une certaine manière tenues d'écouter la lecture de la Tora.

8) Voir Otsar Dinim Laïcha Vélabate chap.24 par.1

9) Michna Béroura chap.146 alinéa 8

10) Le Biour Halakha chap.146 début de citation « Véhanakhone »

11) Parachate Vayakèl page 206a

12) Ora'h 'Haïm chap. 48 par. 1 au nom du Aboudarhame

Naissance

Un grand mazal tov à Mr & Me KRIEF pour la naissance de leur petite fille.

F HANOUCCAH



Hanouccah (fête de l'Inauguration du Temple) a été instituée par nos sages (zal), suite à l'occupation de Jérusalem par les armées grecques d'Antiochus IV, et la révolte des Maccabim.

Antiochus " Épiphane ", surnommé " Épimane " le Fou (le Maniaque), mécontent du désordre qui règne en Judée, décide de frapper un grand coup : il massacre une partie de la population, s'empare du Temple et interdit les célébrations de la Brith Mila (Alliance de la Circoncision), du Roch Hodech (Nouveau Mois), et du Chabbath.

Les prêtres (cohanim) fidèles à la Torah décident de riposter avec les armes, c'est le début de la révolte des Asmonéens, dirigée par Juda, le fils du Grand Prêtre Matatiahou.

Pratiquant une guérilla intensive, allant jusqu'au martyr pour la sanctification du nom d'Hachem, les troupes de Juda remportent victoire sur victoire. Après le combat d'Emmaüs, la voie de Jérusalem est libre. La ville est libérée, et le Beth Hamikdash est de nouveau inauguré, le 25 du mois de kislev.

Bien qu'impurs, les Asmonéens décident d'allumer la Ménorah (Chandelier à sept branches) avec de l'huile consacrée. Une seule fiole porte encore le sceau du grand prêtre. L'huile de la fiole ne peut brûler qu'un jour, un miracle se produit : la Ménorah reste allumée 8 jours (soit les 7 jours de purification et le jour de préparation de la nouvelle huile kasher).

Hanouccah est née : La lumière de la Torah brillera éternellement.

Sources Rabbiniques

“ Lorsque les Grecs pénétrèrent dans le sanctuaire de Jérusalem, ils profanèrent toutes les huiles consacrées au Temple. Et quand les Asmonéens vainquirent l'ennemi, ils ne trouvèrent qu'une fiole d'huile portant l'authentification du grand prêtre, cette fiole qui devait brûler un jour brûla miraculeusement 8 jours. L'année suivante les sages fixèrent ces 8 jours pour la louange et la reconnaissance à l'Éternel. ” (Traité Chabbat 21a)

Rappel des règles à observer pour l'allumage

Allumez la Hanoukia de Hanouccah chacune des huit nuits de la fête. Les dates et les horaires sont indiqués ci-après dans (Calendrier d'allumage).

Pour allumer les lumières de la Hanoukia, utilisez de l'huile ou des bougies, suffisantes pour brûler au moins une demi-heure après la tombée de la nuit.

Utilisez un Chamach, une bougie supplémentaire, pour allumer les lumières de Hanouccah. Placez-le ensuite à l'endroit de la Hanoukia qui lui est réservé.

Avant l'allumage, récitez les bénédictions indiquées plus loin. Après l'allumage, dites «Hanérot Halalou».

Tous les membres de la famille doivent être présents au moment de l'allumage des bougies de Hanouccah. Que chaque jeune garçon allume sa propre Hanoukia. Les personnes qui vivent seules, partageant un appartement ou en dortoir, allumeront individuellement leur Hanoukia dans leur chambre.

Savez-vous que Hanouccah est aussi une fête pour les femmes. Durant les huit jours de la fête, les femmes s'abstiennent de travailler au moment où les lumières de Hanouka sont allumées.

Le sixième jour de Hanouka (qui est aussi le premier jour du mois de Tevet) est un jour particulier.

Dans de nombreuses communautés, au fil du temps, ce jour fut consacré aux femmes en souvenir de deux d'entre elles : Hanna (qui participa à la révolte des Maccabim) et Judith (fille du grand prêtre Yo'Hanan. cf. l'histoire de Judith). La femme juive n'a donc pas attendu l'année 1909 pour se voir accorder sa "Journée de la femme" !



Hannoucah
תקון חנוכה

1 bougie	15 Décembre au soir	1	2
2 bougies	16 Décembre au soir	1	2
3 bougies	17 Décembre au soir	1	2
4 bougies	18 Décembre au soir	1	2
5 bougies	19 Décembre au soir	1	2
6 bougies	20 Décembre au soir	1	2
7 bougies	21 Décembre au soir	1	2
8 bougies	22 Décembre au soir	1	2

Vendredi soir, on allumera les lumières de Hanouccah (qui doivent brûler au moins une demi-heure après la nuit tombée) avant les bougies de Chabbat A partir du moment où les bougies de Chabbat ont été allumées, et jusqu'à la fin du Chabbat et la récitation de la Havdalah (la prière de séparation entre le Chabbat et les jours de la semaine), la Hanoukia ne doit être ni rallumée, ni bougée, ni préparée. C'est après la fin de Chabbat que les lumières de Hanouccah de la nuit de samedi seront allumées.

Calendrier d'allumage de la Hanoukia

Les bénédictions 1, 2 et 3 sont indiquées dans le paragraphe suivant

Vendredi 15 décembre avant l'allumage des bougies de Chabbat (16h35) : Bénédictions 1 et 2 et 3. Le chandelier ne doit être ni touché, ni déplacé depuis l'entrée du Chabbat, vendredi 15 jusqu'à sa sortie samedi 16 décembre à 17h45.

Samedi 16 décembre après la sortie de Chabbat (17h45) suite à la Havdalah : Bénédictions 1 et 2

Dimanche 17 décembre à Jeudi 21 décembre à la tombée de la nuit : Bénédictions 1 et 2

Vendredi 22 décembre avant l'allumage des bougies de Chabbat (16h38) : Bénédiction 1 et 2

Les Bénédiction

Avant l'allumage des lumières de Hanouccah, récitez les bénédiction suivantes

Bénédiction 1

Barou'h ata (*) élo-hénou mélè'h haolame achère kidéchanou bémitzvotav vétsivanou léhadlik nèr 'hanouka.

Béni sois-Tu, notre D..., Roi de l'Univers qui nous a sanctifiés par Ses Commandements et nous a ordonné d'allumer les lumières de Hanouccah.

Bénédiction 2

Barou'h ata (*) élo-hénou mélè'h haolame chéassa nissime lahavoténou bayamime hahème bizrane hazéh.

Béni sois-Tu, notre D..., Roi de l'Univers qui a fait des miracles pour nos pères en ces jours-là, en ce temps-ci.

Bénédiction 3

Barou'h ata (*) élo-hénou mélè'h haolame chéhé'héyanou vekiyérnanou vehiguiyanou lizmane hazéh

Béni sois-Tu, notre D..., Roi de l'Univers qui nous a maintenus en vie, nous a préservés et nous a permis d'atteindre ce moment-ci.

Remplacer (*) par le nom de D... en hébreu.

Hanetot Hallalou

On récite le passage suivant après l'allumage des lumières:

"Nous allumons ces lumières (pour commémorer) les actes salvateurs, les miracles et les merveilles que Tu as accomplis pour nos ancêtres, en ces jours-là, en ce temps-ci, par Tes saints Cohanim. Pendant les huit jours de Hanouccah, ces lumières sont sacrées et nous n'avons pas le droit d'en faire un quelconque usage, mais uniquement de les regarder pour remercier et rendre grâce à Ton grand Nom pour Tes miracles, pour Tes merveilles et pour Tes délivrances."

Histoire de la toupie de Hanouccah

La toupie de Hanouccah reste le cadeau préféré qui est offert à tous les enfants dans le monde. Elle est appelée Sévivan en hébreu et dreidel en yiddish pour cette petite "toupie" de bois qui comporte quatre faces avec sur chacune une lettre hébraïque, avec laquelle on joue à Hanouccah.

L'histoire de cette petite toupie, remonte à l'époque des Maccabées, époque à laquelle les Juifs avaient été opprimés, et où il leur était interdit de pratiquer leur religion. Beaucoup d'entre eux, se retrouvaient tout simplement en prison, pour avoir outrepassé les lois, et ils risquaient gros, notamment pour s'être entretenu de Torah, ou avoir fait circoncire un bébé.

Ils avaient inventé alors ce jeu, qui aux yeux de leurs gardiens, semblait un innocent passe-temps, comme de jouer aux dés. Mais chacune de ces lettres leur permettaient de s'entretenir de Torah.

Le Noun, c'est pour le mot "Ness" = le miracle

Le Guimel, c'est pour le mot "Gadol" = grand

Le He, c'est pour le mot "Haya" = du verbe être au passé

Le Shin, c'est pour le mot "Cham" = là-bas. Depuis la création d'Israël, on a changé le Shin pour la lettre Pé pour les toupies des enfants israéliens. En hébreu "ici", se dit "Po".

Les quatre lettres forment aussi les initiales de la phrase "NES GADOL HAYA SHAM", "un grand miracle s'est produit là-bas (en Israël)". En Israël, on a remplacé le shîn par un pé, "un grand miracle s'est produit PO", "ici".

La recette israélienne des beignets de Hanouccah (Extrait de : The Lubavitch Women's Cookbook)

Ingrédients : 50 g de levure de bière - 1 ½ tasse d'eau chaude - 1 cs de sucre - 3 œufs - ½ tasse d'huile ½ tasse de sucre - ½ tasse de crème Parvé - 1 cs de sucre vanillé - 1 cs de pelure de citron - 3 à 4 tasses de farine - de l'huile pour friture - du sucre glace

Préparation : Dans un grand bol à mixer : mettre les œufs, l'huile, le sucre, la crème Parvé, la vanille, et la pelure de citron. Rajouter la levure de bière, puis la farine jusqu'à obtenir une pâte molle. (La pâte ne doit pas être sèche ; elle doit être plus molle que la pâte des 'Hallot.) Malaxer pendant quelques minutes. Recouvrir et laisser monter jusqu'à ce que la pâte double de volume, environ de 1 à 1 ½ heures. Rouler la pâte sur un épaisseur de d'un peu plus d'un cm sur une surface enfarinée. Découper des cercles avec un couteau à beignet.

Verser 5 à 8 cm d'huile dans une grande poêle et chauffer à feu moyen jusqu'à très chaud. Frire les beignets quatre à la fois. Brunir un côté puis le suivant. Retirer à l'aide d'une Cuiller trouée. Egoutter et laisser refroidir sur du papier essuie-mains. Saupoudrer avec du sucre glace.

Note : pour savoir si la pâte est prête à rouler, mettre un petit morceau de pâte dans un verre d'eau, si la pâte flotte, elle est prête. (Je l'ai essayé – elle est géniale)



נוהש

